



Pour enseigner l'informatique au lycée (numérique et sciences informatiques en première et terminale et sciences numériques et technologie en seconde, il faut passer un concours de recrutement organisé par l'Education nationale, le CAPES numérique et sciences informatiques (Certificat d'aptitude au professorat du second degré) et être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent.

Le cursus de licence à l'université

La licence informatique est proposée à l'université de Bretagne Occidentale et à l'université Rennes 1.

Dès le cursus de licence, choisir des enseignements relatifs au système éducatif, au métier d'enseignant et à la didactique de la discipline.

Le cursus de master MEEF - Mention 2nd degré - Parcours numérique et sciences informatiques

Ce parcours est proposé sur le site universitaire de formation de l'INSPÉ de Bretagne : université Rennes 1.

✓ Conditions d'accès au master

Suite à la modification de la loi concernant les conditions d'accès en master, votée le 19 décembre 2016, une sélection sur dossier est organisée dans toutes les mentions du master MEEF.

Attendus à l'entrée en master

- Licence conseillée : informatique
- Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES
- Bon niveau en orthographe et grammaire du français
- Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées
- Intérêt pour le système éducatif
- Curiosité intellectuelle, culture générale
- Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe
- Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs
- Sens du service public
- Capacité de travail importante

✓ Le master, une préparation au concours et au métier

L'un des objectifs de la formation est de préparer les étudiants au concours de recrutement (le CAPES numérique et sciences informatiques), l'accent est donc mis sur les matières correspondant aux épreuves du concours. En première année, les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent aux étudiants de rentrer progressivement dans le métier. Il s'agit également de rendre les étudiants familiers de la démarche de recherche en général, et des recherches en éducation en particulier, de manière à ce qu'ils puissent ultérieurement en faire une lecture pertinente et une utilisation professionnelle critique. La deuxième année propose d'articuler de façon intégrée les différents enseignements ainsi que l'activité de recherche à l'exercice professionnel, le mémoire de recherche portant sur une thématique liée à l'exercice du métier et inclut une période de stage en alternance dans un établissement.

✓ **Le CAPES (en fin de M2)** est un concours national. Les étudiants lauréats du CAPES ont ensuite le statut de fonctionnaire stagiaire.

A compter de la session 2022, seuls les M2 pourront passer le CAPES (Cf. le descriptif du concours 2022 ci-après).

Données chiffrées

✓ Création du CAPES numérique et sciences informatiques depuis la session 2020

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2020	30	312	30	9,62
2021	60	225	60	26,67

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr

Conditions de diplôme requises pour le CAPES

- Justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ;
- Ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.
- Dispenses de diplôme : mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau.

Contacts

- elisa.fromont@univ-rennes1.fr ; gaelle.morvan1@inspe-bretagne.fr
- masters@inspe-bretagne.fr

Formation continue (personnes en reprise d'études)

- sfc@univ-rennes1.fr

En savoir plus

Ministère de l'Éducation nationale	www.education.gouv.fr
Devenir enseignant	www.devenirenseignant.gouv.fr
Académie de Rennes	www.ac-rennes.fr
INSPE de Bretagne	www.inspe-bretagne.fr

Mise à jour novembre 2021



Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Bretagne
153, rue Saint-Malo - CS 54 310 - 35043 RENNES Cedex
Tél. 02 99 54 64 44 - Fax 02 99 54 64 00 - www.inspe-bretagne.fr

Organisation des études

Master 1

Semestre 7		30 ECTS	252 h	Semestre 8		30 ECTS	267 h
Conception et pilotage d'un enseignement inclusif							
		16 ECTS	159 h			14 ECTS	160 h
Savoirs disciplinaires - Représentation des données et programmation - Algorithmique - Architecture, systèmes, réseaux	8 ECTS	97 h	Maîtrise de la langue (version, thème, faits de langue, phonologie)		7 ECTS	78 h	
Savoirs disciplinaires appliqués - Conception - Pilotage	8 ECTS	62 h	Culture des pays anglophones : théories et pratiques - Culture des pays anglophones : théorie - Pratique disciplinaire de l'oral		7 ECTS	82 h	
Communauté éducative							
		5 ECTS	30 h			0 ECTS	40 h
- Système éducatif et parcours de l'élève	5 ECTS	14 h	- Système éducatif et parcours de l'élève		0 ECTS	14 h	
- Incarner et faire vivre les valeurs de la République		8 h	- Incarner et faire vivre les valeurs de la République			16 h	
- Pratiques collaboratives et coopératives du métier		8 h	- Pratiques collaboratives et coopératives du métier			10 h	
Recherche							
		4 ECTS	25 h			8 ECTS	25 h
Pratique réflexive (Volume stage : 150 h)							
		5 ECTS	26 h			6 ECTS	30 h
- Stage et analyse de pratique	5 ECTS	0 h	- Stage et analyse de pratique		6 ECTS	4 h	
- Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages		22 h	- Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages			20 h	
- Insertion professionnelle		4 h	- Insertion professionnelle			6 h	
Langue							
		0 ECTS	12 h			2 ECTS	12 h

Master 2

Semestre 9		30 ECTS	159 h	Semestre 10		30 ECTS	122 h
Conception et pilotage d'un enseignement inclusif							
		13 ECTS	105 h			11 ECTS	90 h
Savoirs disciplinaires - Représentation des données et programmation - Algorithmique - Architecture, systèmes, réseaux	6 ECTS	47 h	Maîtrise de la langue (version, thème, faits de langue, phonologie)		3 ECTS	30 h	
Savoirs disciplinaires appliqués - Conception - Pilotage	7 ECTS	58 h	Culture des pays anglophones : théories et pratiques - Culture des pays anglophones : théorie - Pratique disciplinaire de l'oral		8 ECTS	60 h	
Communauté éducative							
		5 ECTS	24 h			0 ECTS	12 h
- Système éducatif et parcours de l'élève	5 ECTS	10 h	- Système éducatif et parcours de l'élève		0 ECTS	8 h	
- Incarner et faire vivre les valeurs de la République		6 h	- Incarner et faire vivre les valeurs de la République			4 h	
- Pratiques collaboratives et coopératives du métier		8 h	- Pratiques collaboratives et coopératives du métier			0 h	
Recherche							
		0 ECTS	20 h			8 ECTS	10 h
Pratique réflexive (Volume stage : 216 h)							
		12 ECTS	10 h			11 ECTS	10 h
- Stage et analyse de pratique	12 ECTS	8 h	- Stage et analyse de pratique		11 ECTS	8 h	
- Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages		0 h	- Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages			0 h	
- Insertion professionnelle		2 h	- Insertion professionnelle			2 h	
Langue							
		0 ECTS	0 h			0 ECTS	0 h

Descriptif des épreuves du CAPES externe numérique et sciences informatiques

Arrêté du 25 janvier 2021

Le programme des épreuves est constitué du programme d'enseignement de sciences numériques et technologie (SNT) de la classe de seconde générale et technologique et des programmes d'enseignement de spécialité de numérique et sciences informatiques (NSI) du cycle terminal de la voie générale du lycée. Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec un recul correspondant au niveau du cycle master.

A - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuve disciplinaire.

Le sujet est constitué d'un ou plusieurs problèmes. L'épreuve consiste en leur analyse et leur résolution. Cette épreuve évalue la maîtrise des savoirs académiques. Elle sollicite également les capacités de raisonnement et d'argumentation du candidat.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Epreuve disciplinaire appliquée.

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs documents pour un ou plusieurs niveaux de classe déterminés par le jury. Elle consiste en leur exploitation et leur analyse guidées par un questionnement précis. Elle vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs disciplinaires et didactiques dans une séquence d'enseignement, ainsi que les capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation. Cette épreuve comprend une réflexion sur les dimensions éthiques, juridiques, économiques ou environnementales.

Le sujet est constitué d'un dossier pouvant comprendre un ou plusieurs énoncés d'exercices, des productions d'élèves, des documents institutionnels (extraits de programmes ou de ressources d'accompagnement), des extraits de manuels scolaires ou d'autres supports.

Il est demandé au candidat de concevoir une séquence portant sur un thème en lien avec les exercices du dossier. Lorsque le thème abordé se prête à une déclinaison progressive sur plusieurs niveaux d'enseignement, la cohérence didactique entre ces niveaux est valorisée.

Outre la résolution des exercices telle qu'elle pourrait figurer dans des cahiers d'élèves, il est attendu du candidat une évaluation des productions d'élèves, par exemple par l'identification et le traitement d'erreurs ou la valorisation de réussites, ou des propositions de remédiation ou d'approfondissement.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Epreuves d'admission

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'évaluer la maîtrise disciplinaire, les compétences didactiques et pédagogiques et la pertinence de l'utilisation des supports (outils numériques, manuels, tableau).

Le candidat tire au sort deux sujets comportant chacun l'intitulé d'une leçon. Il choisit l'une d'entre-elles.

Pendant vingt minutes maximum, le candidat présente un exposé sur le thème retenu illustré par une ou plusieurs propositions d'activité pouvant utiliser l'environnement informatique. L'exposé consiste en la présentation d'un plan hiérarchisé et détaillé. Il est attendu du candidat un recul correspondant au niveau master.

L'exposé est suivi pendant dix minutes maximum, du développement par le candidat d'une partie de son plan, puis d'un entretien de trente minutes maximum avec le jury.

Le développement a pour objet l'exposé par le candidat d'un élément significatif de son plan, choisi par le jury.

L'entretien permet au candidat de justifier la cohérence du plan, de préciser certains aspects du développement et de mettre en valeur sa culture relative à la leçon traitée.

Pendant la préparation de l'épreuve et lors de l'interrogation, le candidat peut utiliser le matériel informatique mis à sa disposition. Il a également accès à la bibliothèque numérique du concours et peut, dans les conditions définies par le jury, utiliser des ouvrages personnels.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée de préparation : deux heures trente minutes. Durée de l'épreuve : une heure.

Coefficient 5.

2° Epreuve d'entretien.

Cette épreuve est présentée à l'article 8 du présent arrêté.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3.